



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Impact des mesures du Ségur de la santé sur les centres de soins infirmiers

Question écrite n° 32924

### Texte de la question

M. Vincent Thiébaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les centres de soins infirmiers. Les centres de soins infirmiers sont des acteurs essentiels des politiques sanitaires et médico-sociales notamment dans le cadre du maintien à domicile et constituent une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville. Ces centres de soins possèdent des spécificités propres à leur activité dont la qualité du service rendu à la population est capitale. La prise en charge que développent les centres de soins infirmiers est fondée sur le principe de l'accès de toute personne aux soins, dans une logique de qualité renforcée par une organisation coordonnée des professionnels de santé. Les centres de soins infirmiers souffrent d'un déficit de reconnaissance et sont souvent, à tort, comparés aux infirmiers libéraux, alors que leur fonctionnement et leur organisation diffèrent. La pérennité de ces structures et leur développement nécessitent certainement une redéfinition de leur mode de financement ainsi qu'une meilleure prise en compte de leurs particularités. Aussi, il demande dans quelle mesure les centres de soins infirmiers seront intégrés dans les nouveaux schémas d'organisation de l'offre de soins et si leurs besoins seront évalués.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Thiébaud](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (9<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32924

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 7008

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)